

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 10

Artikel: Jura : le Bureau de la condition féminine accepté

Autor: Steullet, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274619>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Neuchâtel

Une initiative du Centre de liaison de sociétés féminines neuchâteloises

Vaud

Les groupes de recherche personnelle

Lors de la Journée des Femmes neuchâteloises, en novembre dernier, Le Centre de liaison avait annoncé la mise sur pied d'un séminaire d'orientation personnelle. Il donnait ainsi suite à une suggestion de l'Alliance de sociétés féminines suisses qui souhaitait venir en aide à toutes les femmes aux prises avec des problèmes personnels.

Un groupe pilote, encadré par deux animatrices qualifiées, a travaillé ce printemps à Neuchâtel et les résultats sont encourageants que le Centre de liaison est prêt à poursuivre l'expérience sur une plus grande échelle, dans tout le canton. Une séance d'information a eu lieu le 27 septembre à l'Hôtel City de Neuchâtel.

Dorénavant, le terme de «séminaire d'orientation personnelle», qui prête à confusion, sera remplacé par celui de GROUPE DE RECHERCHE PERSONNELLE. Car c'est bien de recherche de soi qu'il s'agit avant tout. Nombreuses sont les femmes de tous âges et de toutes

conditions à se sentir désorientées. Très souvent au service des autres (ménagères, mères de famille, par exemple), elles ont oublié pendant de longues années de penser à elles et se retrouvent un jour désemparées face à une vie sans but, se croyant subitement devenues inutiles. Mais des possibilités sommeillent en tout être humain, que ces groupes de recherche personnelle contribuent à mettre au jour. Le travail en petits groupes, s'étendant sur 10 séances, offre à chaque participante la possibilité de rompre sa solitude, de s'intéresser aux autres, de s'exprimer et, par cela, de se découvrir soi-même, de faire son propre bilan, de donner une nouvelle impulsion à son existence.

Les femmes ne devraient pas hésiter à entreprendre quelque chose pour elles-mêmes. Par cette initiative, le Centre de liaison se met une fois de plus à leur service afin de les aider à accéder à une vie plus riche.

Simone Schöppi

Jura

Le Bureau de la condition féminine accepté

Ce 1er septembre 1976 restera un jour faste pour les Jurassiennes. Sans grandes discussions, le projet initialement étudié par l'AFDJ, est devenu un article de la future Constitution jurassienne. A l'article 4 bis «La femme», on peut lire:

1) L'Etat institue un Bureau permanent de la condition féminine dont la loi règle le fonctionnement.

2) Ce bureau a notamment pour tâche: a) d'améliorer la condition de la femme; b) de favoriser son accès à toutes les responsabilités; c) d'éliminer les discriminations dont elle peut faire l'objet.

Mme Valentine Friedli, l'unique femme de la Constituante, présente le sujet. Comment allaient réagir ses 49 collègues masculins? La nombreux assistance féminine accourue pour la circonstance (car les séances sont publiques) est sortie avec le sourire. Et il y avait de quoi! Nous étions droit à quelques belles envolées sur la condition féminine. Les quelques six députés qui montèrent à la tribune pour rapporter au nom des commissions et groupes politiques ne chipotèrent pas sur le principe. On était tous d'accord. Ils étaient même leur thèse par une argumentation digne d'anciennes féministes qui en savent un bout sur ce chapitre.

Il y eut cependant quelques doutes sur la forme de ce fameux bureau. Le voulait-on absolument permanent? Ne serait-il pas un ghetto puisque confiné exclusivement à des femmes? Il sera peut-être inutile au terme de quelques années d'activité? Et puis, était-il opportun d'en spécifier les tâches dans la Constitution au lieu de les préciser seulement ultérieurement?

Programme d'action

Le Bureau de la condition féminine est accepté au même titre qu'un autre organisme d'Etat, on peut se demander à quoi il servira pratiquement. Un programme d'action a été établi par l'AFDJ qui précise déjà: «En premier lieu faire des enquêtes pour déterminer les besoins des femmes jurassiennes et pour se rendre compte de leurs différentes situations.» Ensuite, informer le gouvernement, le parlement et les organisations politiques. Susciter la discussion et la réalisation pratique des revendications. Eveiller le sens critique des femmes. Intervenir pour changer certaines lois. Créer un service de documentation. Il sera une charnière dans la vie politique, sociale, professionnelle et culturelle des femmes. Il interviendrait dans certaines situations où la femme est dévalorisée.

Enfin, ce Bureau de la condition féminine favorisera la promotion de la femme entre autres par: l'élimination des discriminations dans le domaine de l'emploi; la protection de la maternité; la valorisation du travail ménager; l'organisation de rencontres et de cours; la formation continue et le recyclage; la réalisation pratique d'institutions (crèches, garderies, jardins d'enfants, etc.).

Anne-Marie Steullet

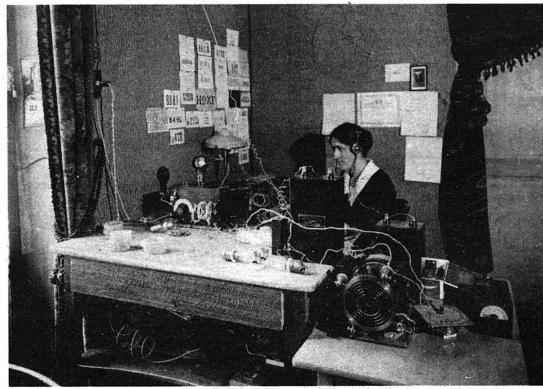
L. Spreng et après l'action de récoltes de signatures menée par un groupe de jeunes femmes de la ville, Fribourg se retrouve comme les autres cantons romands, avec un comité de soutien de ladite initiative. Il fut l'un des derniers avec le Valais à mettre sur pied un tel comité. Plusieurs personnalités fribourgeoises du Conseil d'Etat comme du Grand Conseil répondirent favorablement à l'appel du comité suisse. Certains partis semblent ignorer totalement ce problème.

F. CHUARD

Fribourg

Il n'est pas nécessaire de rappeler l'initiative de l'égalité entre hommes et femmes dans les domaines économique, social et familial. Lancée par les femmes du Congrès de Berne, elle demande la modification de l'art. 4 de notre Constitution. Si elle a provoqué des passions, à Fribourg également, elle fit couler beaucoup d'encre. Après le silence du Centre de liaison, après celui de notre députée radicale

Madeleine MORET, qui légua ses biens à l'Union des femmes de Lausanne, naquit en 1901 à Lausanne et y mourut en 1973. Fille d'un notaire bien connu des Lausannois, elle fut élevée assez égoïstement et à l'ancienne mode: pas question en tout cas d'études poussées, pour elle, une fille! Pourtant Madeleine Moret était douée: pour la musique: orgue, piano, guitare se trouvaient dans sa maison; elle composa des chansons; elle se passionna aussi pour la radio-sans-fil (est-ce ainsi que l'on dit?) et monta elle-même des postes-émetteurs et récepteurs pour correspondre avec des amateurs du monde entier. La voici au milieu de ses appareils.



sitions, bibliothèques et tout autre moyen de diffusion culturelle.

Le Centre de liaison fait débuter ses cours d'ORIENTATION PERSONNELLE à la Maison de la femme; ils se poursuivront à la convenance de chaque groupe là ou dans un autre local.

L'ADF organise un cours de FORMATION CIVIQUE, 6 jeudis soir de file, dès le 28 octobre. Prix: Fr. 40.— pour les membres et Fr. 52.— pour les non-membres (s'adresser à Josette Hützli, ch. Polny, 1066 Epalinges).

La Maison serve à la lutte pour les droits de la femme, la protection des intérêts féminins et l'amélioration de la condition de la femme.

C'est également chose faite, puisque, poursuivant une œuvre créée en 1903, l'UNION DES FEMMES DE LAUSANNE continue d'offrir ses CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES, tous les lundis à 17 h, les mercredis à 11 h et les vendredis à 16 h. Des avocats sont à la disposition des femmes qui ont un problème d'ordre juridique.

La FÉDÉRATION ROMANE DES CONSOMMATRICES, qui était déjà locataire de l'Union, lorsqu'elle était aux Terreaux, l'a suivie, bien sûr, à la Maison de la femme et offre son CONSUMMATEUR-INFORMATION tous les mardis de 14 h 30 à 17 h.

L'ASSOCIATION VAUDOISE POUR LES DROITS DE LA FEMME, elle, vient d'ouvrir un BUREAU D'INFORMATION FÉMININE, qui tentera de répondre à toute question au problème féminin: auxunes elle fournit de la documentation féministe, à certaines, elle apportera aide et conseils (un coup de téléphone, une lettre difficile à rédiger), elle en dirigea d'autres vers des bureaux sociaux ou des groupements féminins dont elles ignorent l'existence et l'adresse.

Ce bureau fonctionnera tous les jeudis, de 14 à 17 heures. Et dernier voeu de Madeleine MORET:

Que la Maison travaille au développement culturel et artistique des femmes par des conférences, cours, discussions expo-

Simone Chappuis



IKEBANA veut dire arrangement floral en japonais. C'est un art séculaire, qui, pour exprimer certains symboles typiquement orientaux, utilise des végétaux ou les minéraux les plus divers: racines, branches, pierres, fruits, etc. Les éléments sont disposés suivant certaines règles de base, tout en laissant une liberté d'expression personnelle dans les vases, plateaux ou corbeilles qui sont utilisés.

On met ainsi en valeur des branches ou des plantes; l'harmonie des teintes florales peut être très simple ou d'un raffinement exquis.

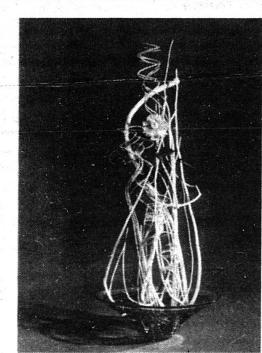
Le club d'Ikebana de Genève vient d'exposer ses travaux dans les salons de l'ambassade du Japon à Genève. La floraison automnale permit la réalisation de plusieurs dizaines d'arrangements grands et petits, simples ou complexes, et la poésie de chaque composition s'harmonisait aux autres pour créer un ensemble délicat. Les personnes s'intéressant à cette activité et aux cours d'ikebana qui sont régulièrement organisés, peuvent s'adresser au Centre d'information du Japon, place Longemalle, Genève.

Catherine FARINA

Genève

Pour un équilibrage du budget

Le Centre social protestant rappelle à ses amis genevois et à toute la population de ce canton que l'on peut se vêtir et se chauffer à très bon marché (pensez avant l'hiver aux enfants qui grandissent) dans les deux boutiques du CSP: rue du Village-Suisse 14, et rue de la Marie 15, ouvertes tous les après-midis de 14 h. à 18 h. et le samedi de 9 h. à 11 h. On y est bien reçu et l'on a souvent la chance de tomber sur une bonne affaire ou sur un bel objet intéressant.



Fête des Vignerons

La Société de lecture de Genève a le plaisir de vous inviter à participer à son déjeuner-débat le 5 novembre à 12 h. 15. MM. Henri Deblue, librettiste et Jean Monod, décorateur, parleront de la Fête des Vignerons de 1977.

Chuard & Francoz

Décoration Réparation meubles anciens Rue du Rhône 110

GENÈVE
Tél. 28 65 72